

QUESTION 85

QUEL EST LE DIXIÈME COMMANDEMENT ?

Réponse : Le dixième commandement est *a* : « Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain. »

a Exode 20.17.

QUESTION 86

QU'EXIGE LE DIXIÈME COMMANDEMENT ?

Réponse : Le dixième commandement exige *a*; que nous nous contentions pleinement de notre propre condition, *b*; avec une disposition d'esprit juste et charitable à l'égard de notre prochain et de tout ce qui lui appartient.

a Hébreux 13.5 : « Ne vous livrez pas à l'amour de l'argent; contentez-vous de ce que vous avez; car Dieu lui-même a dit : Je ne te délaisserai point, et je ne t'abandonnerai point. »

1 Timothée 6.6 : « C'est, en effet, une grande source de gain que la piété avec le contentement. »

b Romains 12.15 : « Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent ; pleurez avec ceux qui pleurent. »

1 Timothée 1.5 : « Le but de cette recommandation, c'est un amour venant d'un cœur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi sincère. »

1 Corinthiens 13.4-7 : « L'amour est patient, il est plein de bonté ; l'amour n'est point envieux ; l'amour ne se vante point, il ne s'enfle point d'orgueil, il ne fait rien de malhonnête, il ne cherche point son intérêt, il ne s'irrite point, il ne soupçonne point le mal, il ne se réjouit point de l'injustice, mais il se réjouit de la vérité; il excuse tout, il croit tout, il espère tout, il supporte tout. »

Nous vivons dans une culture de la convoitise où les désirs des individus sont aiguisés à l'extrême, notamment par les nombreux médias (magazines, films, publicité, etc.) et par la facilité à se procurer un grand nombre de biens. Tous en désirent toujours plus : biens matériels, beauté et santé physiques, honneur et gloire, statut social supérieur, travail moins pénible et mieux rémunéré, etc. On associe cette quête de la possession à la véritable liberté et au bonheur. Mais Dieu nous appelle, les chrétiens, non seulement à

nous contenter de ce que nous avons, mais aussi à ne pas convoiter ou jalouser ce que possède notre prochain.

Il est légitime pour un chrétien de désirer améliorer sa qualité de vie (1 Co 7.20-21). Le contentement de ce que nous possédons ne s'oppose pas à certaines ambitions ou aspirations. Mais seulement si celles-ci sont justes et pures devant la face de Dieu, réalisées par des moyens légaux, en toute honnêtement ainsi que dans une parfaite soumission à la volonté et à la providence divines (Jo 7.1, 20-21; Jé 45.5). Nous devons prier pour cela (Pr 30.8-9). De plus, nous sommes appelés à nous réjouir de ce que le Seigneur accorde à notre prochain, sans convoiter ou jalouser ce que celui-ci possède, sachant que notre Dieu nous a fait la promesse de répondre à tous nos besoins et même au-delà (Mt 6.25-34; Hé 13.5; Ph 4.6).

En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes appelés au contentement de ce que nous avons, à l'action de grâces et aux remerciements (Ph 4.12-13; 1 Th 5.18; És 1.9; Da 9.4-19; Za 3.3). C'est une grande source de gain que la piété (*eusebeia*, « révérence », « dévotion », « bonne conduite ou attitude envers Dieu », cf. 1 Ti 4.8) avec le contentement (1 Ti 6.6-10). Le terme « contentement », *autarkéia*, signifie « autosuffisance » (« indépendance face aux circonstances »). Le contentement consiste à être pleinement satisfait et de ne rien désirer de plus que ce que nous avons par la grâce de Dieu. Le chrétien tire sa satisfaction première de son Dieu et de sa loi, ses commandements ainsi que des saints ou fidèles (Ps 16.2-3; 73.25-26, 28; 19.10-11; 119.35-37, 47-48). L'Évangile est la perle de grand prix pour laquelle nous sommes appelés à tout vendre (Mt 13.45-46). Nous devons aspirer avant toutes choses au Royaume de Dieu (Mt 6.33-34). La véritable piété engendre le contentement. Cela concerne non seulement nos biens matériels, notre travail ou notre statut social, mais aussi nos dons et talents (ce qui inclus pour le croyant la question des dons spirituel ainsi que son service dans l'Église), notre état de santé ou encore notre apparence physique.

QUESTION 87

QUE DÉFEND LE DIXIÈME COMMANDEMENT?

Réponse : Le dixième commandement nous interdit a; tout mécontentement de notre propre état, ainsi que b; d'envier les possessions de notre prochain ou encore d'éprouver quelque amertume à ce sujet envers celui-ci, ainsi que tout désir ou sentiments inopportuns en rapport avec ce qui lui appartient.

a 1 Rois 21.4 : « Achab rentra dans sa maison, triste et irrité, à cause de cette parole que lui avait dite Naboth de Jizreel : Je ne te donnerai pas l'héritage de mes pères ! Et il se coucha sur son lit, détourna le visage, et ne mangea rien. »

Esther 5.13 : « Mais tout cela n'est d'aucun prix pour moi (Haman) aussi longtemps que je verrai Mardochée, le Juif, assis à la porte du roi. »

1 Corinthiens 10.10 : « Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'entre eux, qui périrent par l'exterminateur. »

b Galates 5.26 : « Ne cherchons pas une vaine gloire, en nous provoquant les uns les autres, en nous portant envie les uns aux autres. »

Jacques 3. 4, 16 : « Mais si vous avez dans votre cœur un zèle amer et un esprit de dispute, ne vous glorifiez pas et ne mentez pas contre la vérité /.../ Car là où il y a un zèle amer et un esprit de dispute, il y a du désordre et toutes sortes de mauvaises actions. »

Dieu nous appelle à considérer avec sérieux les péchés de convoitise, du mécontentement et du murmure (No 11.1, 4-6; 16.1-4, 9-11; Ps 106.14-18, 24-25). Achab fut condamné par le Seigneur pour avoir convoité et pris par force la vigne de Naboth (1 Ro 21.4, 16-19); le roi Ozias fut frappé pour avoir convoité le sacerdoce réservé à la famille d'Aaron (2 Ch 26.16-21; cf. Nb 16.9-11); La colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël parce qu'Acan avait convoité et pris ce qui avait été dévoué par interdit à (Jo 7.1, 20-21). La convoitise non combattue dans le cœur conduit à d'autres péchés. David ne fit pas que désirer dans son cœur la femme d'Urie, il commit l'adultère avec elle.

Désirer s'approprier le bien d'autrui s'oppose à la loi divine, la loi de l'amour. La jalousie est une attitude détestable devant Dieu qui procède de la méchanceté et de la dureté du cœur pécheur.

Paul exhorte les chrétiens à ne pas même faire mention de la cupidité (l'envie) parmi eux (Ép 5.3; 1 Co 5.10). L'avidité trouble une maison (Pr 15.27) et irrite Dieu (És 5.8; 57.17). C'est un feu étranger sur l'autel sanctifiés de nos cœur.

Nous sommes aussi appelés à combattre le bon combat notamment en fuyant l'amour de l'argent et l'appât du gain pour rechercher la justice, la piété, la foi, l'amour, la patience et la douceur (1 Tm 6.12-16; 1 Co 10.6; Jn 6.26. 27; Pr 4. 23).

L'Église de Smyrne était affligée, pauvre et calomniée mais riche aux yeux du Seigneur (Ap 2.9). Celle de Philadelphie possédait peu de puissance selon les hommes, mais le Seigneur avait ouvert une porte devant-elle que personne ne pouvait refermer (Ap 3.8). Par contre, l'assemblée de Laodicée, bien que nantie matériellement est déclarée malheureuse, misérable, pauvre, aveugle et nu (Ap 3.17).